Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 030-213000037-20260924-ARR2026751-AI

aigues-mortes
Le Sel de la Vie

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

ARRETE DU MAIRE

Réf : ARR2026751

AUTORISATION DE DEPLACEMENT INTRA-COMMUNAL D'UN DEBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de justice administrative, notamment ses articles R. 421-1 à R. 421-7 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment des articles L 3335-1 et L 3512-10 ;

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, notamment son article 70 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010, modifié, relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, notamment ses articles 9, 11 et 19-1 à 19-4 ;

Vu la demande présentée le 02 mars 2026 par Madame Yvonne LASTRA dans le cadre de sa cessation d'activité, sollicitant l'autorisation de déplacer le débit de tabac sis au numéro 01 de la rue Sadi Carnot, dont elle est l'actuelle gérante, vers le local commercial situé au numéro 1032, route de Nîmes, géré par Monsieur Jean-Luc VIGNES;

Vu l'avis favorable du président de la Confédération des buralistes en date du 21 juillet 2026;

Considérant que le déplacement intra-communal du débit de tabac n'a pas pour effet de déséquilibrer le réseau local existant de débitants de tabac ;

Considérant que le déplacement intra-communal est soumis aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 susvisé, conformément à l'article 19-2 du même décret, et que le nouveau lieu d'implantation ne se situe pas dans l'une des zones dans lesquelles l'implantation d'un débit de tabac est interdite ;

ARRETE

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 030-213000037-20260924-ARR2026751-AI

ARTICLE 1 : Le déplacement intra-communal du débit de tabac ordinaire exploité par Madame Yvonne LASTRA au n° 01 RUE Sadi Carnot, est autorisé vers le local commercial situé au n° 1032 route de Nîmes et exploité par monsieur Jean-Luc VIGNE.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est publié conformément aux dispositions légales et notifié aux intéressés.

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté est transmise à la Préfecture du Département du Gard, à la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects, au président de la Chambre syndicale des buralistes du Gard

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire d'Aigues-Mortes, autorité territoriale ayant arrêté l'acte administratif en cause, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.
Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 30941 – NÎMES Cedex 09 – www.telerecours.fr) dans ce même délai de deux mois, à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.
Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet.
Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie d'Aigues- Mortes,
Monsieur l'Elu en charge de la Sécurité, Madame la Capitaine, Commandante de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Aigues-Mortes/ Grau du Roi, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie d'Aigues-Mortes, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale d'Aigues- Mortes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aigues-Mortes le 21 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation de pouvoir

Jean-Philippe CHARPIN, Conseiller municipal

MAIRIE D'AIGUES-MORTES
Gard

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.